

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID: 044-244400438-20240529-DE135_B280524-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU: 244 400 438

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann BOBLIN
- M. Stéphan BEAUGÉ
- M. Loïc PLANET
- M. Frédéric LAUNAY
- M. Anthony MARTEIL

Était absente :

- Mme Karine PAVIZA

- M. Yannick FÉTIVEAU
- M. Patrick BERTIN
- M. Bernard COUDRIAU
- M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE COMMUNAUTAIRE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Le présent marché relatif à des travaux de réaménagement des locaux du siège communautaire de Grand Lieu Communauté fait suite au développement des services de GRAND LIEU COMMUNAUTE, et à la livraison du nouveau bâtiment des Services Techniques début 2023. Aussi, un certain nombre d'aménagements était nécessaire au siège :

- Déménagement des archives
- Restructuration de la salle de pause
- Modification de bureaux permettant une cohérence dans les services, et facilitant la communication.

Une consultation a été lancée le 8 avril 2024, selon une procédure adaptée ouverte, avec une décomposition en 6 lots comme suit :

- Lot 1 : Démolition Gros œuvre
- Lot 2 : Menuiseries extérieures
- Lot 3 : Cloisons Menuiseries intérieures Faux-plafonds
- Lot 4 : Revêtements de sols Peinture
- Lot 5 : Chauffage Ventilation Plomberie
- Lot 6 : Electricité

La date de remise des offres était fixée au 3 mai 2024 à 12h00.

A la date de réception des offres, 10 offres ont été reçues et déclarées conformes.

Seul le Lot 2 n'avait reçu aucune offre. Ce lot a été déclaré infructueux

En l'absence d'offres pour le Lot 2, l'article R2122-2 du Code de la commande publique permet à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées : marché répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée. L'entreprise consultée a remis une offre conforme.

Les critères de jugements des offres étaient : 60 points sur le prix des prestations ; 40 points sur la valeur technique de l'offre.

Des négociations ont été engagées avec les entreprises les mieux classées pour les lots 1, 3, 4, 5 et 6.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID: 044-244400438-20240529-DE135 B280524-DE

N°	Lot	Nombre d'offres	Entreprise attributaire	Montant € HT
1	Démolition – Gros œuvre	2	EGDC	25 729,06 €
2	Menuiseries extérieures	1	GLASSGO	52 151,00 €
3	Cloisons – Menuiseries intérieures – Faux-plafonds	2	AB Aménagement	39 586,49 €
4	Revêtements de sols - Peinture	1	Volume et Couleurs	15 338,32 €
5	Chauffage - Ventilation - Plomberie	3	AB Services Energies	12 445,14 €
6	Electricité	2	HUGUET INGENIERIE	19 900,00€
MONTANT TOTAL € HT				165 150,01 €
MONTANT TVA 20 %				33 030,00€
MONTANT TOTAL € TTC				198 180,01 €

Le montant total des marchés de travaux de réaménagement des locaux du siège communautaire de Grand Lieu Communauté est arrêté à 165 150,01 € HT, soit 198 180,01 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1er février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 :

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

<u>Article 1</u>: D'ATTRIBUER le marché public de travaux de réaménagement des locaux du siège communautaire de Grand Lieu Communauté de la manière suivante :

- Lot 1: entreprise EGDC, sise 31 ZA Longchamp, 79140 CERIZAY, pour un prix global et forfaitaire de 25 729,06 € HT soit 30 874,87 € TTC
- Lot 2 : entreprise **GLASSGO**, sise 20 rue Raoul Dautry, 49300 CHOLET, pour un prix global et forfaitaire de **52 151,00 € HT** soit **62 581,20 € TTC**
- Lot 3 : entreprise AB Aménagement, sise 16 rue des Clairières, 44480 LES SORINIERES, pour un prix global et forfaitaire de 39 586,49 € HT soit 47 503,79 € TTC
- Lot 4: entreprise **Volume et Couleurs**, sise 26 Rue Bobby Sands, 44800 SAINT HERBLAIN, pour un prix global et forfaitaire de **15 338,32 € HT** soit **18 405,98 € TTC**
- Lot 5 : entreprise AB Services Energies, sise 6 Rue des Clairières, Zone du Taillis, 44840 LES SORINIERES, pour un prix global et forfaitaire de 12 445,14 € HT soit 14 934,17 € TTC
- Lot 6 : entreprise **HUGUET INGENIERIE**, sise 22 Rue Jean-François Cail, ZI Nord, BP 235, 85402 LUÇON, pour un prix global et forfaitaire de **19 900,00 € HT** soit **23 880,00 € TTC**

<u>Article 2</u>: **D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ces marchés publics.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE135-B280524

Publié sur le site internet le 99,05,24

Fait à La Chevrolière, le 28 mai 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024 5 LO

ID: 044-244400438-20240529-DE135_B280524-DE

